



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 6162

### Texte de la question

M. Henri Lalanne appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'éventuelle création d'une structure nationale para-ordinaire réunissant les infirmiers. En effet, le projet d'instauration d'une telle structure semblant se concrétiser, il lui rappelle l'imperieuse nécessité, dans ce cas, d'une consultation d'un comité des sages réunissant des professionnels pour mener à bien ce dossier, d'une part ; d'autre part le fonctionnement de cette structure ne saurait être restreint aux seuls aspects disciplinaires mais plus largement à l'ensemble de l'exercice professionnel ; enfin la nécessaire consultation des organisations infirmières. Il lui demande donc dans quelle mesure cette organisation pourrait être créée et si, dans ce cas, il a l'intention d'engager une procédure de négociation.

### Texte de la réponse

Les services du ministre délégué à la santé étudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramédicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs règles professionnelles. En ce qui concerne la profession d'infirmière, le ministre délégué à la santé a demandé à Mme Brigitte Garbi, infirmière chargée de mission auprès du directeur général de la santé, de procéder sur ce point à une très large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements représentatifs de la profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lalanne Henri](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6162

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3151

**Réponse publiée le :** 8 novembre 1993, page 3953